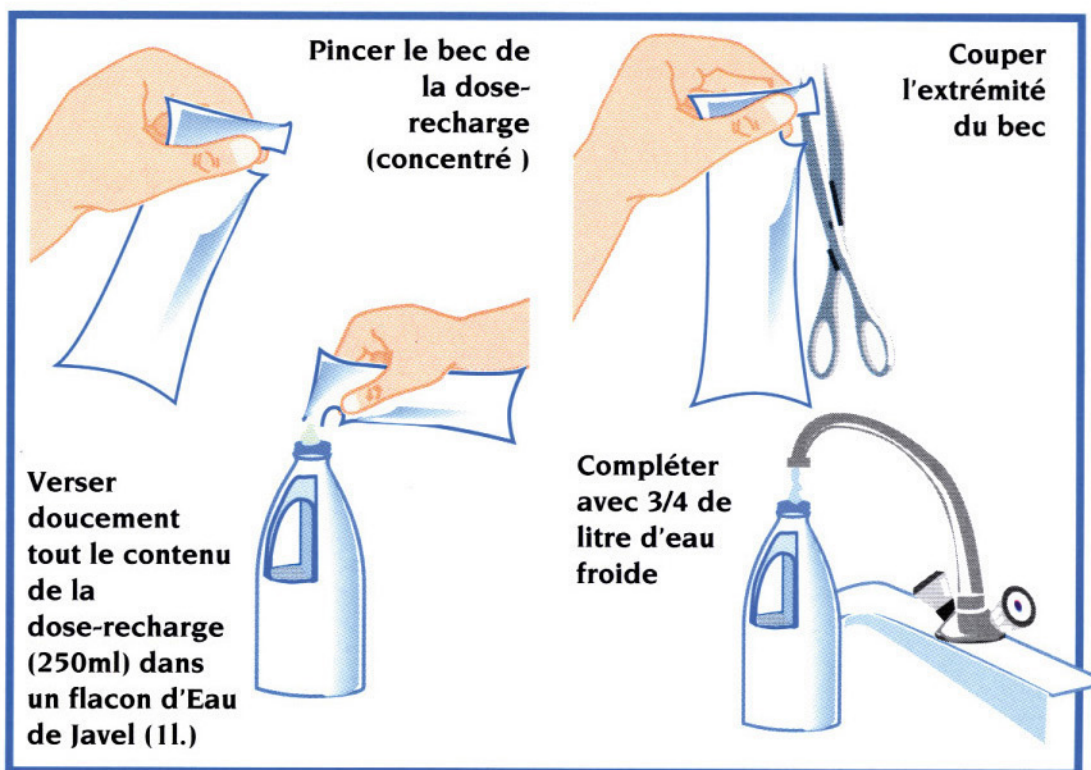


L'EAU DE JAVEL

CONSEILS

FICHE N°1



Le concentré de Javel à 9,6% chlore actif (dose-recharge) doit être dilué le plus rapidement possible après l'achat, en tous cas, dans les 2 1/2 à 3 mois qui suivent la date de fabrication inscrite sur l'emballage.

Irritant : respectez les conditions d'emploi.

En suivant ces conseils de dilution, vous obtenez de l'Eau de Javel prête à l'emploi à 2,6% chlore actif (flacon) qui se conserve au moins 1 an. L'Eau de Javel et le concentré doivent être conservés à l'abri de la lumière et de la chaleur.

Pour éviter toute confusion, le concentré

doit être dilué uniquement dans un flacon d'Eau de Javel.

Après dilution, jeter immédiatement la dose-recharge vide à la poubelle ou dans le vide-ordures.

L'Eau de Javel doit être utilisée seule. Elle ne doit jamais être mélangée à un autre produit ménager. Une réaction chimique entre les produits diminuerait son efficacité. Le mélange Eau de Javel et produit acide (détartrant WC par exemple) provoque un dégagement de gaz toxique.

L'Eau de Javel doit toujours être rangée hors de la portée des enfants

L'EAU DE JAVEL EST UN PRODUIT PARFAITEMENT SÛR DANS DES CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION



CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DE L'EAU DE JAVEL

118 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - Tél. : 01 47 47 89 13 - Fax : 01 47 47 07 51
e-mail : csnej@wanadoo.fr